

Ce jourd'hui Vingt Sept de may 1766 apres la publication de bans du
 futur mariage d'entre nicolas Cousin de cette paroisse, fils mineur de feu
 nicol Cousin et de catherine de laune ses parents mere de la paroisse de
 graimville Lallouette D'autre part, et Elizabeth gaudu, veuve de pierre
 Lallouette, fille de feu jean gaudu et de seüe marie Le jembie ses parents
 mere de cette paroisse D'autre part; faites en cette Eglise et en celle de
 graimville Lallouette, suivant le Certificat de m^r Boc Vicair d'ay Lieu
 En date du Vingt Cinq de may; Sçavoir, Le dimanche quatre, onze, et dix huit
 du present mois; sans qu'il y soit trouue aucun Empesement ny
 opposition; Les dites parties ont est fiancées d'ici en cette Eglise;
 j'ay presté et Vicair de felieu Souffignie, leur leur mutuel consentement
 de mariage, et leur ay donne la benediction nuptiale, et leur sermonee
 de la sainte Eglise, En presence de pierre Cousin oncle et tuteur d'ay affide
 de la paroisse de manneville, de pierre Guier laboureur de jean gaudu
 cure de l'ay affide et d'adrien Le Bailly tous trois de cette paroisse Souffignie
 pierre Cousin
 nicolas cousin d'ay affide de l'ay
 Elizabeth gaudu
 Le Bailly
 n gaudu vic de manneville

Ce jourd'hui Vingt Sept de may 1766